

SECTION A

INSTRUCTIONS, RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS À L'INTENTION DU SOUMISSIONNAIRE

La présente demande de propositions (DP) est émise par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC).

ACCEPTATION DES MODALITÉS

Une proposition indique que le soumissionnaire convient d'être lié par les instructions, les renseignements et les modalités dans leur totalité, tels qu'ils figurent dans la présente DP. Aucune autre modalité incluse dans la proposition du soumissionnaire ne s'appliquera au contrat octroyé, malgré le fait que la proposition du soumissionnaire peut faire partie du contrat octroyé.

QUESTIONS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES

Pour garantir l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, les demandes d'information et toute autre communication concernant le présent marché doivent être adressées **uniquement** au responsable de l'adjudication du contrat. Aucune question ni autre communication ne doit être adressée à un autre représentant officiel du gouvernement. Si cette modalité n'est pas respectée pendant la période de l'appel d'offres, la proposition peut (pour cette raison uniquement) être disqualifiée.

Les questions **DOIVENT** être reçues **au plus tard cinq jours civils** avant la date de clôture de l'appel d'offres afin que le responsable de l'adjudication du contrat ait suffisamment de temps pour y répondre. Il est possible que les questions reçues après cette date demeurent sans réponse avant la date de clôture de l'appel d'offres.

Par souci d'uniformité et de la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, des dispositions seront prises pour que tous les soumissionnaires reçoivent l'information concernant les questions importantes reçues et les réponses à ces questions sans que l'identité du soumissionnaire qui pose les questions ne soit révélée.

COÛTS DE LA PROPOSITION

Aucun paiement ne sera versé pour les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une proposition en réponse à la présente DP.

Aucuns frais engagés avant la réception d'un contrat signé ou d'une autorisation écrite précise du responsable de l'adjudication du contrat ne peuvent être imputés au contrat qui en résulte.

MODIFICATIONS

Après la date de clôture de la DP, aucune modification apportée à la proposition ne sera acceptée. Pendant l'évaluation, les membres de l'équipe d'évaluation peuvent, à leur gré, soumettre des questions aux soumissionnaires ou les convoquer en entrevue pour obtenir des précisions.

LOIS APPLICABLES

Tout contrat octroyé doit être interprété et régi, et les relations entre les parties, déterminées, conformément aux lois en vigueur en Ontario.

Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, mentionner les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de son choix sans porter préjudice à la validité de sa proposition et, à cette fin, il peut supprimer le nom d'une province ou d'un territoire du Canada mentionné et le remplacer par le nom de la province ou du territoire du Canada de son choix. S'il n'apporte aucun changement, il reconnaît que les lois applicables indiquées lui sont acceptables.

MODE DE PAIEMENT

Les paiements seront versés dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la facture et les documents à l'appui seront reçus conformément aux modalités du contrat.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES FACTURES

La facture **DOIT** indiquer clairement la date, le numéro du contrat et la description du travail. Tout montant de la TPS/TVH due à Sa Majesté doit être indiqué séparément sur toutes les factures de biens ou de services fournis et sera payé par le gouvernement du Canada. Le soumissionnaire convient de remettre la TPS/TVH perçue ou due à l'ARC.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions doivent être présentées par courrier électronique ou par télécopieur :

Madeleine Breau

Courriel : madeleine.breau@servicecanada.gc.ca

Ou par télécopieur : 819-994-4127

MODALITÉS/ÉNONCÉ DE TRAVAIL

1. Titre du projet de recherche : Différences entre les milieux ruraux et urbains : l'expérience des personnes handicapées (emploi, migration, soutien et services et soins professionnels et non professionnels). 7614-08-0011

2. Date de clôture

La présente demande de propositions prend fin le **19 Février 2009**. Les propositions ne seront plus acceptées après **16 h (HNE/HAE)**.

3. Objet du projet de recherche

L'objet de la demande de propositions vise à solliciter des propositions de projet de recherche qui permettront d'acquérir une compréhension plus exhaustive de l'expérience des personnes handicapées vivant dans des milieux ruraux et d'encourager la recherche qui exploite pleinement les outils statistiques dans le cadre de l'analyse de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006. Au bout du compte, ce projet permettra d'établir une base de référence pour comprendre l'expérience des personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux et leurs différences par rapport aux personnes handicapées habitant dans des milieux urbains. Le projet de recherche contribuera à l'élaboration de recherches, de connaissances et de politiques qui visent l'inclusion complète des personnes handicapées et la progression de la situation de toutes les personnes handicapées, y compris celles qui habitent dans des milieux ruraux au Canada.

Le projet de recherche vise à cerner et à comparer les différences entre l'expérience des Canadiens handicapés vivant en milieu rural et en milieu urbain au moyen des données de l'EPLA de 2006. Le projet portera au moins sur deux domaines d'intérêt relatifs aux collectivités rurales. Parmi les domaines d'intérêt possibles, mentionnons les suivants : emploi, migration, soutien et services et soins professionnels et non professionnels. Le projet permettra d'éclairer les politiques destinées à répondre aux besoins des personnes handicapées habitant en milieu rural et urbain.

4. Contexte

Pour favoriser la pleine participation des Canadiens handicapés, il est essentiel de mettre en place des collectivités accessibles et d'offrir des mesures de soutien aux personnes handicapées. La pleine inclusion des personnes handicapées requiert la prise de mesures sur deux plans : sur le plan de la société, par la réduction ou l'élimination d'obstacles environnementaux qui perturbent la vie des personnes handicapées et empêchent leur pleine inclusion dans la société, et sur le plan personnel, par l'amélioration des mesures de soutien accessibles aux personnes handicapées qui visent à répondre à leurs besoins individuels et le renforcement de la participation et de l'indépendance. Les personnes habitant dans des milieux ruraux peuvent avoir à parcourir de plus grandes distances pour obtenir des services professionnels, notamment pour avoir accès à des hôpitaux et à des centres de réadaptation, qui sont habituellement situés de façon stratégique dans des milieux plus urbains, où la densité de la population est plus grande. Par conséquent, les

personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux peuvent avoir des expériences différentes de celles des personnes handicapées habitant dans des milieux plus urbains, en ce qui concerne un certain nombre de situations relatives à la vie des personnes handicapées. Par exemple, il semble évident que l'accès à du soutien, à des services et à des fournisseurs de soins ne soit pas le même pour les personnes habitant dans des milieux ruraux et celles habitant dans des milieux plus urbains. Avant de pouvoir répondre aux besoins de toutes les personnes handicapées, il est nécessaire de comprendre les différences pouvant exister entre les personnes handicapées vivant dans un milieu rural et celles vivant dans un milieu urbain.

Le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) s'engage à élaborer des connaissances sur les questions liées à l'invalidité qui peuvent éclairer l'élaboration de programmes et de politiques et renforcer la sensibilisation¹. Le BCPH reconnaît qu'il est nécessaire de mener des recherches pertinentes aux personnes handicapées à l'échelle nationale; il existe un consensus sur le besoin de mener des recherches ciblées afin de combler un manque de données qui empêche de faire progresser l'élaboration de politiques destinées aux personnes handicapées².

Grâce à ses politiques et à ses initiatives, le gouvernement du Canada travaille continuellement au renforcement de la pleine participation de tous les Canadiens. En soutenant et en finançant l'EPLA de 2006, le gouvernement du Canada vise à assurer la pleine inclusion sociale des personnes handicapées et poursuit son rôle important en matière de création d'une base de connaissances complète à leur égard. L'EPLA est une enquête postcensitaire nationale qui vise à recueillir des renseignements sur les adultes et les enfants handicapés. Financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et menée par Statistique Canada, l'EPLA fournit des renseignements sur la prévalence de différents types de handicaps, le soutien offert aux personnes handicapées, leur profil d'emploi, leur revenu et leur participation à la société.

L'EPLA de 2006 est la seule source d'information détaillée axée sur les personnes handicapées portant sur de nombreux aspects importants de leur vie – par exemple, l'enquête offre des renseignements précieux sur les besoins changeants et cerne les mesures de soutien et les services qui font défaut aux personnes handicapées pour participer pleinement à la société. En établissant des liens entre les données du recensement de 2006 et les données de l'EPLA de 2006, il est possible de déterminer et d'analyser les différences entre les personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux et celles habitant dans des milieux urbains.

On comprend mal les besoins et la situation des personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux au Canada. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada ne dispose d'aucune analyse de base qui évalue la situation des mesures de soutien accessibles aux personnes handicapées ni l'emploi et le revenu des personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux au Canada. La situation de tous les Canadiens, handicapés ou non, diffère en fonction de la ruralité³ de leurs

¹ Plan stratégique du Bureau de la condition des personnes handicapées 2002-2007

² Plan stratégique du Bureau de la condition des personnes handicapées 2002-2007

³ Il n'y a pas de consensus arrêté sur les définitions de « rural » et de « ruralité ». En 1997, Eugene Leduc, de l'Université de la Colombie-Britannique, a proposé un « indice de la ruralité de la pratique générale » dans le contexte des soins de santé dont il faut se servir pour établir une norme de comparaison que pourrait utiliser les

environnements physique et social⁴. La différence dans ces situations a une grande incidence sur l'élaboration de politiques qui soutiennent pleinement les personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux, dont les besoins sont mal documentés. Pour soutenir efficacement tous les Canadiens handicapés, il est nécessaire de dresser un portrait national des différences entre les milieux ruraux et les milieux urbains au Canada. Le projet de recherche visera à fournir des données de base qui souligneront les besoins non satisfaits des personnes handicapées habitant dans des milieux ruraux.

Les personnes handicapées éprouvent des difficultés différentes de celles qu'éprouve la population générale. Il a été montré que le fait de vivre en milieu rural a une incidence différentielle sur la population générale en ce qui concerne les jeunes, l'emploi, le revenu et la santé⁵. En outre, il a été prouvé que les taux d'emploi et les revenus des personnes handicapées sont inférieurs aux taux d'emploi et aux revenus des personnes non handicapées à l'échelle nationale⁶. Les liens entre ces variables ont vraisemblablement une importante incidence sur la situation des personnes handicapées habitant en milieu rural. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune recherche n'a été menée sur les différences entre les personnes handicapées en milieu rural et urbain.

Cette absence de recherche peut s'expliquer en partie par l'absence de consensus commun quant à la définition des termes « rural » et « ruralité ». Différents chercheurs utilisent différents étalons pour définir le terme « rural ». Le BCPH a repéré certains chercheurs dont le travail sur la situation en milieu rural est tout particulièrement intéressant. Veuillez consulter l'appendice A pour obtenir le bref examen que le BCPH a effectué sur les définitions de « rural » et « ruralité ». Au moment d'effectuer la recherche, l'entrepreneur sera tenu d'examiner les étalons possibles relatifs à la définition de « rural » et de « ruralité » et de s'assurer d'inclure des recherches qu'a tout particulièrement ciblées le BCPH. Dans le cadre de la consultation avec le responsable du projet, l'entrepreneur sélectionnera la définition opérationnelle la plus appropriée de « rural » – compatible avec les renseignements découlant de l'EPLA de 2006 – sur laquelle il s'appuiera pour l'analyse des données.

En raison de l'absence de recherche sur ce sujet, il reste de nombreuses questions sans réponse concernant la situation des personnes handicapées dans de telles collectivités. Par exemple, il est bien connu que le taux d'accidents et le taux d'invalidité⁷ des Canadiens habitant en milieu rural sont généralement plus élevés que ceux qui habitent en milieu urbain et que le taux de chômage des Canadiens handicapés est considérablement plus élevé que celui des Canadiens non

chercheurs, les éducateurs, les administrateurs et les médecins travaillant en milieu rural. Disponible en ligne au : http://www.cma.ca/index.cfm/ci_id/37440/la_id/1.htm

⁴ Voir Bulletin d'analyse : régions rurales et petites villes du Canada, vol. 7, n° 4 (janvier 2008). Disponible en ligne au : <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21-006-XIF#formatdisp>

⁵ La santé des Canadiens – Le rôle du gouvernement fédéral - Rapport intérimaire, janvier 2002. Volume deux : Tendances actuelles et défis futurs. Le comité sénatorial permanent des Affaires sociales, de la science et de la technologie. Président : l'honorable Michael J.L. Kirby. Vice-présidente : l'honorable Marjory LeBreton. Disponible en ligne au : <http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/commbus/senate/com-f/soci-f/rep-f/repjan01vol2-f.htm>

⁶ L'incapacité au Canada : un profil en 2001.

⁷ Pong, R. W., Pitblado, J. R. et A. Irvine (2002). « A strategy for developing environmental health indicators for rural Canada. » *Revue canadienne de santé publique*, vol. 93 (supplément), S53-S56. Disponible en ligne au : http://www.cranhr.ca/pdf/CJPH_2002.pdf

handicapés (10,7 % comparativement à 7,1 %) ⁸; toutefois, il n'existe aucun renseignement disponible sur la relation entre l'emploi, le revenu et l'invalidité en milieu rural au Canada. En outre, les distances plus longues à parcourir, le manque de spécialistes médicaux, l'absence de moyens de transport, les possibilités d'emploi restreintes et la migration des jeunes sont tous des facteurs qui ont une importante incidence sur la vie rurale, mais les effets de ces facteurs sur la vie des personnes handicapées n'ont toujours pas fait l'objet de recherche. Du point de vue de la politique publique, cela signifie qu'il est nécessaire d'obtenir des données de base concernant la situation et les besoins non satisfaits des personnes handicapées vivant en milieu rural au Canada afin d'orienter l'élaboration de politiques.

5. Exigences liées au projet de recherche

Dès le commencement du projet de recherche, il faudra parvenir à une définition opérationnelle de milieux « rural » et « urbain » en consultation avec le BCPH et sous réserve de son approbation.

Dans le cadre du projet, il faut examiner un certain nombre de facteurs liés à l'invalidité et faire des comparaisons entre le milieu rural et le milieu urbain. Il faudra répondre aux deux questions de recherche suivantes :

- I) Quelles sont les caractéristiques physiques des milieux ruraux par rapport à celles des milieux urbains où résident les personnes handicapées?
 - i) De plus, existe-t-il des différences physiques notables entre les milieux ruraux et les milieux urbains qui ont des répercussions particulières sur les personnes handicapées? (Par exemple, les personnes handicapées habitant en milieu rural sont-elles plus susceptibles de déclarer faire face à des obstacles d'accessibilité?)
- II) Quelles sont les caractéristiques personnelles des personnes handicapées habitant en milieu rural par rapport à celles habitant en milieu urbain?
 - ii) Tout particulièrement, quelle proportion des gens habitant en milieu rural déclarent avoir une invalidité? Est-ce que le taux d'invalidité en milieu rural est différent de celui en milieu urbain? Quelles sont les caractéristiques du type et de la gravité des invalidités en milieu rural par rapport à celles en milieu urbain? Dans quelle mesure le taux d'invalidité change-t-il avec l'âge en milieu rural par rapport au milieu urbain?

En outre, dans le cadre du projet de recherche, il faudra répondre au moins à l'une des questions de recherche suivante :

- I) De quelle façon les caractéristiques d'emploi (y compris la profession et l'industrie) des personnes handicapées diffèrent-elles en milieu rural et en milieu urbain?
- II) Quels sont les profils de migration des personnes handicapées en milieu rural et en milieu urbain?

⁸ Williams, C. (février 2006). « L'incapacité en milieu de travail. » *Perspective* (Statistique Canada). Disponible en ligne au : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10206/9096-fra.pdf>

- i) Tout particulièrement, est-ce que les personnes handicapées quittent leur milieu rural ou urbain en raison de leur invalidité? (Par exemple, pour se rapprocher des services de santé ou pour vivre dans un environnement plus accessible.)
- III) À quels services et mesures de soutien les personnes handicapées en milieu rural ont-elles accès comparativement aux personnes handicapées en milieu urbain?**
- i) De plus, quels sont les mesures de soutien et les services auxquels elles ont accès? Y a-t-il des mesures de soutien et des services nécessaires qui ne sont pas accessibles? Existe-t-il des différences notables en ce qui concerne la disponibilité des mesures de soutien et des services en milieu rural par rapport au milieu urbain?
- IV) Quelles sont les caractéristiques des soins professionnels et non professionnels offerts aux personnes handicapées résidant en milieu rural par rapport aux caractéristiques en milieu urbain?**
- i) De plus, existe-t-il des différences notables entre les caractéristiques des soins offerts en milieu rural par rapport à ceux offerts en milieu urbain?

Pour répondre à ces questions de recherche, il faut effectuer une analyse de régression à une ou à deux variables ou à variables multiples au moyen des données de l'EPLA de 2006.

Le projet de recherche se divise en cinq parties : a) la sélection de la définition la plus appropriée de milieux « rural » et « urbain » en fonction du contexte de l'EPLA de 2006 et du recensement de 2006; b) un examen thématique de la documentation canadienne et internationale sur les questions liées aux milieux rural et urbain et sur les différences entre les personnes handicapées habitant en milieu rural et en milieu urbain; c) l'analyse de régression des données de l'EPLA de 2006 au moyen de données à une ou à deux variables ou à variables multiples; d) la rédaction d'un rapport de synthèse qui présente une comparaison de la situation des personnes handicapées habitant en milieu rural et en milieu urbain en fonction des données de l'EPLA; e) la présentation des conclusions de recherche. L'entrepreneur doit effectuer les activités suivantes :

a. Examen et sélection des définitions opérationnelles

L'entrepreneur doit examiner la documentation et les recherches actuelles portant sur la définition de milieux « rural » et « urbain » et sur les degrés de « ruralité ». Puisque très peu de recherches ont été effectuées sur les facteurs liés à l'invalidité dans le contexte de la ruralité, l'entrepreneur devra déterminer les définitions opérationnelles les plus utiles de milieux « rural » et « urbain » qui s'appliqueront dans le contexte de l'invalidité. Comme le projet de recherche s'appuie exclusivement sur les variables disponibles de l'EPLA de 2006 et des données du recensement de 2006, l'entrepreneur devra s'assurer que les définitions opérationnelles choisies peuvent entièrement être mises en œuvre dans le cadre du projet.

L'entrepreneur doit préparer un article de synthèse de 10 pages au plus dans lequel il

discutera des définitions les plus communes et les plus utiles de milieux « rural » et « urbain ». Dans le cadre de l'article de synthèse, il faudra analyser l'utilité et l'application des définitions possibles dans le contexte des recherches sur l'invalidité s'appuyant sur l'EPLA de 2006.

b. Examen de la documentation

L'examen de la documentation vise à vérifier la documentation et les recherches existantes portant sur les besoins précis des personnes handicapées habitant en milieu rural et en milieu urbain. Il faut présenter les recherches qui comparent la situation en milieu rural et en milieu urbain ainsi que les recherches qui établissent les différences entre les personnes handicapées et non handicapées au sein de ces deux environnements géographiques. Dans la mesure du possible, l'examen de la documentation devra aborder les recherches canadiennes, mais tiendra aussi compte de la documentation et des recherches internationales, le cas échéant. Puisque très peu de recherches sur ce sujet ont été effectuées au Canada, il faut veiller à n'omettre aucune recherche canadienne pertinente de cet examen.

L'examen devrait être rédigé sous la forme d'un examen thématique de 20 pages au plus, accompagné d'un résumé de 2 ou 3 pages des principaux thèmes (y compris les références relatives à chaque thème).

c. Analyse des données de l'EPLA

L'entrepreneur effectuera une analyse comparative des données (dans la mesure du possible) en examinant les questions liées au transport concernant les adultes canadiens handicapés au moyen des données de l'EPLA de 2001 et de l'EPLA de 2006.

III) Analyse comparative des données : L'entrepreneur effectuera une analyse comparative des données, dans la mesure du possible. Il faut analyser les données pertinentes liées au transport de l'EPLA de 2006 qui ne sont pas comparables à celles de l'EPLA de 2001; il faut également établir des rapports à cet égard.

IV) Échantillonnage de l'EPLA : Les données de l'EPLA sont recueillies et diffusées par Statistique Canada; la méthode d'échantillonnage est par conséquent fiable⁹. Les méthodes d'échantillonnage de 2006 diffèrent légèrement de celles utilisées en 2001. La principale différence a trait à un changement du champ d'observation : l'enquête de 2006 a inclus un certain nombre de collectivités autochtones, les trois territoires et la modification de la définition de logements collectifs. En conséquence, il est nécessaire que l'entrepreneur n'oublie pas qu'il faudra procéder à des redressements de l'échantillonnage avant de pouvoir faire des comparaisons entre les deux enquêtes.

d. Rapport de synthèse

L'entrepreneur préparera un rapport de synthèse de 35 à 45 pages environ. Ce rapport se fondera

⁹ Pour plus de renseignements sur les méthodes d'échantillonnage de l'EPLA, consulter l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : rapport technique et méthodologique ([89-628-X2007001](http://www23.statcan.gc.ca/pub/89-628-x2007001))

sur l'examen de la documentation et l'analyse des données de l'EPLA. Il ne doit pas tout simplement consister en un résumé ou en une description des données de l'EPLA. Le rapport de synthèse doit être organisé selon des thèmes qui correspondent aux domaines mentionnés ci-dessus (p. ex. caractéristiques des collectivités rurales/urbaines, caractéristiques des personnes handicapées et mesures de soutien et services). Au bout du compte, ce rapport de synthèse devra servir de base de référence à l'égard de la situation des personnes handicapées habitant en milieu rural. Il contribuera à l'élaboration de recherches, de connaissances et de politiques qui visent la pleine inclusion des personnes handicapées et la progression de la situation des personnes handicapées, qui sont les personnes les plus marginalisées.

e. **Présentation de la recherche préliminaire**

L'entrepreneur doit préparer et présenter un exposé en format PowerPoint des conclusions clés de ses recherches sur l'invalidité dans le cadre d'un symposium, d'une conférence ou d'un colloque national au plus tard le 31 mars 2010. L'exposé doit comprendre une discussion de la documentation, une explication des méthodes et une discussion des résultats de l'analyse des données de l'EPLA de 2006.

6. Budget

Les coûts du projet ne doivent pas dépasser le budget disponible de 45 957 \$ (TPS incluse, ainsi que tout frais d'accès au CDR et tout frais de déplacement et d'hébergement engagé en raison de la présentation).

Un montant de 3 957,00 \$ sera versé à l'entrepreneur pour les frais d'accès aux données à un Centre de données de recherche de Statistique Canada (CDR).

Un montant allant jusqu'à 2 000 \$ (TPS incluse) sera disponible pour les frais de déplacement et d'hébergement engagés en raison de la présentation finale livrable, conformément aux lignes directrices du gouvernement fédéral (Conseil du Trésor).

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/menu-travel-voyage-fra.asp

7. Échéancier des produits livrables et des paiements

Dans le cadre de l'exécution du projet, l'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants :

Date	Événement/produit livrable	Pourcentage du contrat total*
À la signature	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre initiale (en personne ou par téléphone) avec le responsable du projet 	

4 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Ébauche de l'examen de la documentation • Méthode et échéancier proposés d'analyse de données 	5 %
28 août 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'analyse comparative de données • Achèvement de l'examen de la documentation 	15 %
2 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'avant-dernière ébauche du rapport de synthèse selon les lignes directrices 	20 %
15 janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du rapport de synthèse final s'appuyant sur les révisions faites dans le cadre d'un contrôle par les pairs selon les lignes directrices 	50 %
Au plus tard par mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint dans le cadre d'une conférence ou d'un événement équivalent (au plus tard le 31 mars 2010) 	10 %

* c.-à-d. le total des frais de service professionnel relatifs au contrat

Les paiements sont fondés sur les produits livrables. Les paiements seront faits dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture et à l'acceptation de chaque produit livrable par le responsable du projet, après examen et révisions.

8. Modalités du contrat

Droits d'auteur et propriété intellectuelle : L'entrepreneur conservera toute propriété intellectuelle, mais aucun document fondé sur ce travail ne devrait être publié sans en avertir auparavant RHDCC. RHDCC demande à l'entrepreneur de lui permettre de publier le document sur Internet dans le cadre d'une série de documents demandés par RHDCC.

Exigences linguistiques : Le rapport doit être produit en anglais ou en français.

Environnement de travail : RHDCC n'offre aucun espace de bureau pour l'exécution du contrat.

Rôle de l'entrepreneur : L'entrepreneur commencera le travail dès la signature du contrat et doit avoir fait l'exposé avant le 31 mars 2010. Le rôle de l'entrepreneur est de respecter les exigences

du projet et la description de travail détaillée et de fournir les produits livrables acceptables au responsable du projet selon l'échéancier mentionné ci-dessus.

Si un membre de l'équipe (y compris un sous-traitant) est remplacé après la signature du contrat, l'entrepreneur doit aviser immédiatement par écrit la personne responsable du contrat et fournir le nom et le CV du remplaçant proposé justifiant ses compétences. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'annulation du contrat.

Autre : RHDCC se réserve le droit d'annuler ou de modifier en tout temps les modalités de la présente demande de propositions.

9. Communications

Les soumissionnaires intéressés peuvent poser des questions concernant la demande de propositions à la personne responsable du contrat. Les questions doivent être posées par écrit, et toutes les questions et réponses seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires intéressés connus.

10. Exigences de la proposition

La proposition retenue pour le contrat doit :

- Fournir une description de projet succincte et contextualiser le projet de recherche.
- Montrer qu'il comprend bien l'ampleur des sujets à analyser concernant les personnes handicapées habitant en milieu rural et proposer un cadre d'analyse statistique pour évaluer les différences entre les personnes handicapées habitant en milieu rural et en milieu urbain.
- Inclure une description de la méthode de recherche à utiliser.
- Présenter un énoncé détaillé du travail prévu pour l'exécution du projet et établir des extraits précis et un échéancier pour leur exécution.
- Fournir un énoncé détaillé des coûts estimés liés au travail proposé, y compris les frais professionnels et les frais accessoires.
- Fournir un aperçu des activités que chaque entrepreneur et sous-traitant participant au projet doit effectuer et indiquer le temps prévu que chaque membre de l'équipe consacra à chaque partie du projet. Ces activités devraient être pertinentes aux exigences de la demande de propositions.
- Fournir le CV de tous les membres de l'équipe de recherche et indiquer le temps prévu que chacun consacra à chaque partie du projet.

- Fournir des renseignements détaillés concernant des analyses statistiques qu'il a effectuées par le passé et des recherches touchant des questions relatives à l'invalidité et/ou liées aux milieux rural et urbain.
- Fournir les exemples d'au moins trois documents rédigés au cours des 10 dernières années (dont au moins deux ont été rédigés au cours des cinq dernières années) qui montrent clairement leur capacité d'effectuer une recherche quantitative et de rédiger un rapport de synthèse sur les résultats de sa recherche. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents.

11. Critères de sélection

a) Exigences obligatoires

O-1 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience dans le domaine de l'invalidité ou de la recherche portant sur les milieux rural et urbain.

O-2 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience en travail d'équipe à l'égard des méthodes de recherche quantitative.

O-3 Le budget proposé ne doit pas excéder les restrictions budgétaires.

O-4 Tout employé proposé par le soumissionnaire, y compris les sous-traitants, ayant accès à des renseignements ou à des biens DÉSIGNÉS ou à des lieux de travail où l'on entrepose de tels renseignements ou biens doit être **citoyen du Canada**, et chacun doit détenir un certificat valide de **COTE DE FIABILITÉ** de niveau **PROTÉGÉ B**, émis et approuvé par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, **au moment de l'attribution du contrat.**

b) Exigences cotées

Les propositions seront évaluées et se feront accorder jusqu'à un maximum de 100 points en fonction du mérite technique de la proposition et des compétences de l'entrepreneur. L'importance relative de certains critères est indiquée dans la matrice de sélection de l'appendice A.

Les propositions seront également évaluées en fonction du prix proposé.

Méthode de sélection

- Une note minimale de soixante-dix pour cent (70 %) est obligatoire pour chaque critère de la section technique et la section relative aux compétences de l'entrepreneur. Les propositions ne respectant pas le minimum de 70 % pour chaque critère ne seront pas

considérées dans l'attribution du contrat. **Voir l'appendice A pour les exigences cotées (section technique et section relative aux compétences de l'entrepreneur).**

- Le soumissionnaire conforme ayant obtenu la note combinée la plus élevée du volet du mérite technique (combinaison de la section technique et de la section relative aux compétences de l'entrepreneur) (valeur de 80 %) et du volet du prix (valeur de 20 %) sera retenue à titre de chercheur pour la mise en œuvre du projet. Voir l'exemple de tableau ci-dessous pour la méthode qui sera appliquée pour obtenir les notes finales.

Exemple de l'établissement du soumissionnaire offrant la meilleure valeur			
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Points pour le mérite technique	91	88	80
Prix indiqué	50 000 \$	40 000 \$	47 000 \$
CALCULS			
	Points techniques	Points relatifs au prix indiqué	Points totaux
Soumissionnaire 1	$\frac{91}{* 91} \times 80 = 80,00$	$\frac{**40}{50} \times 20 = 16,00$	96,00
Soumissionnaire 2	$\frac{88}{* 91} \times 80 = 77,36$	$\frac{**40}{40} \times 20 = 20,00$	97,36
Soumissionnaire 3	$\frac{80}{* 91} \times 80 = 70,32$	$\frac{**40}{47} \times 20 = 17,02$	87,34
* Représente la note technique la plus haute			
** Représente le prix de la proposition le moins élevé			

Hypothèse : Trois soumissions valides ont été reçues. La note technique maximale est de 100 points. La note technique la plus haute et le prix de la proposition le moins élevé se voient accorder le plein pourcentage, et le pourcentage des autres propositions est établi au prorata.

Le soumissionnaire retenu est celui qui obtient le nombre total de points le plus élevé lorsqu'on additionne les points techniques et les points relatifs au prix indiqué. En fonction des calculs ci-dessus, le soumissionnaire 2 se verrait attribuer le contrat, puisque c'est celui qui a obtenu la note totale la plus élevée compte tenu du mérite technique et du prix proposé.

- L'attribution finale sera déterminée par RHDCC une fois le processus d'évaluation terminé. Tous les soumissionnaires seront informés de la décision.

Appendice A
Points pour les critères de sélection

Critères	Points totaux	Points minimaux attribués
SECTION TECHNIQUE		
<p>Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit montrer qu'il comprend les exigences et les objectifs du projet en contextualisant la proposition au sein des recherches et des documents existants sur le sujet. (Maximum 10 points) 		7
<p>Références illustratives de l'examen de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propositions seront évaluées en fonction de leur utilisation de références illustratives dans la proposition. On encourage les soumissionnaires à mentionner tout le matériel sur lequel ils se sont appuyés pour rédiger la proposition et peuvent choisir d'ajouter des références supplémentaires qui seront mentionnées dans le rapport de synthèse, mais qui n'ont pas été mentionnées dans la proposition. (Maximum 10 points) 		7
<p>Caractère complet et clarté du plan de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'évaluation de la proposition, on cherchera à déterminer si toutes les exigences du projet mentionnées dans la demande de propositions ont été abordées dans le plan de travail et on évaluera la clarté globale de la façon dont les exigences du projet ont été abordées. Des points seront accordés aux propositions bien organisées et présentées clairement. (Maximum 10 points) 		7
<p>Approche méthodologique proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit décrire de façon exhaustive les approches méthodologiques de recherche qu'il utilisera et montrer qu'il saisit la façon dont de telles approches permettront de répondre aux objectifs du projet. Le soumissionnaire doit fournir des détails sur les étapes qu'il suivra au moment d'effectuer la recherche. Il doit entre autres fournir un cadre présentant les méthodes choisies de sélection de la documentation adéquate à des fins d'examen. Il doit aussi inclure une description détaillée des étapes méthodologiques proposées pour l'analyse des données statistiques (par exemple : obtenir l'accès aux données de l'EPLA de 2006 et aux données du recensement de 2006). (Maximum 15 points) 		10.5

<p>Ampleur du travail et échéancier des produits livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propositions seront évaluées en fonction de l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet et de l'échéancier pour l'achèvement de tous les principaux produits livrables. Les propositions devraient fournir suffisamment de détails pour que les évaluateurs puissent déterminer la façon dont les tâches et les activités nécessaires à la réalisation des objectifs du projet seront exécutées. Le plan devrait mentionner les dates prévues pour la réalisation de toutes les composantes principales du projet et l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet pour chaque produit livrable (examen de la documentation, ébauche du rapport, rapport final, présentation PowerPoint, etc.). (Maximum 5 points) 		3.5
TOTAL □ SECTION TECHNIQUE	50	35

SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR		
<p>Expérience de <u>recherche</u> pertinente</p> <p>Le soumissionnaire doit étayer son expertise en collecte, en analyse et en synthèse de renseignements, particulièrement en ce qui concerne le domaine visé. Il faut inclure dans la proposition le curriculum vitæ et l'expérience pertinente de chaque membre de l'équipe de recherche, y compris les membres du personnel ou les sous-traitants qui participeront au projet. L'évaluation se fonde sur la qualité de travaux précédents effectués dans le cadre de types de projets semblables ayant eu lieu au cours des dix dernières années. Le soumissionnaire doit montrer qu'il dispose de compétences, de connaissances et d'expertise dans la réalisation de recherches portant sur le domaine des personnes handicapées ou de recherches en milieu rural ou urbain. (Maximum 25 points)</p>		17.5
<p>Expérience de <u>rédaction</u> pertinente</p> <p>Le soumissionnaire doit étayer l'expérience et les compétences pertinentes qu'il possède montrant clairement qu'il est apte à effectuer des recherches, à faire des analyses et à rédiger des rapports pour ce type de recherche. Le soumissionnaire devrait être en mesure de fournir au moins trois documents rédigés au cours des dix dernières années (au moins deux documents doivent avoir été rédigés au cours des cinq dernières années), qui font clairement la preuve de ses capacités. Les documents devraient clairement montrer la capacité du soumissionnaire de rédiger un rapport de synthèse fondé sur une recherche quantitative qu'il a menée. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents. Le soumissionnaire sera évalué en fonction de la qualité des travaux qu'il a effectués dans le cadre de projets semblables à celui-ci ainsi que de ses compétences et aptitudes à effectuer le présent projet. (Maximum 25 points)</p>		17.5
TOTAL □ SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR		35
Total – Mérite technique		70

SECTION TECHNIQUE

a) Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : exigences

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension de base des exigences et des objectifs du projet. Certains des renseignements présentés comportent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante des exigences et des objectifs du projet. La majeure partie de l'information est exacte et à jour, et seule une petite partie de l'information contient une erreur. Presque tous les renseignements fournis sont pertinents.
- **Très bien** : Bonne compréhension des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts et à jour et ne contiennent aucune erreur importante. Quelques renseignements non pertinents sont inclus dans la proposition.
- **Excellent** : Compréhension juste, approfondie et éclairée des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts, à jour et pertinents.

b) Références illustratives de l'examen de la recherche

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : exigences

- Des points seront accordés en fonction de l'étendue, de la profondeur et de la pertinence du matériel de référence fourni, pour un maximum de 10 points. Les références bibliographiques doivent concerner le domaine visé pour que des points puissent être accordés.

c) Caractère complet et clarté du plan du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : caractère complet

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension limitée de l'analyse requise. Certains renseignements présentés contiennent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Aucun des renseignements présentés ne contient une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Très bien** : Compréhension exhaustive des exigences en matière d'analyse démontrée pour chaque question de recherche. La majeure partie des renseignements sont exacts et pertinents et ne contiennent pas d'erreurs importantes.
- **Excellent** : Compréhension juste de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Le plan fournit une description exhaustive et détaillée de la façon de réaliser les objectifs. Tous les renseignements présentés sont exacts, à jour et pertinents.

d) Approche méthodologique proposée

(Maximum 15 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 6 pts)
Bien	jusqu' à 9 pts)
Très bien	(jusqu' à 12 pts)
Excellent	(jusqu' à 15 pts)

Critères de notation subjectifs : approche méthodologique proposée

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'approche méthodologique qui sera utilisée.
- **Passable** : La description des méthodes proposées contient d'importantes lacunes. De nombreuses questions importantes concernant les méthodes n'ont pas été abordées. La proposition ne contient pas de détails sur d'importantes étapes du processus.
- **Bien** : La description des méthodes est adéquate; toutefois, au moins deux questions importantes concernant les méthodes à utiliser restent sans réponse.
- **Très bien** : La description des méthodes est bonne; toutefois, il manque certains renseignements concernant quelques étapes importantes du processus ou il y a un certain nombre de petites questions concernant les méthodes employées qui n'ont pas été abordées.
- **Excellent** : La description des méthodes est clairement établie et toutes les étapes importantes sont suffisamment détaillées.

e) Ampleur du travail et échéancier des produits livrables

(Maximum 5 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 2 pts)
Bien	(jusqu' à 3 pts)
Très bien	(jusqu' à 4 pts)
Excellent	(jusqu' à 5 pts)

Critères de notation subjectifs : ampleur du travail et échéancier des produits livrables

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'ampleur du travail et sur les dates des produits livrables.
- **Passable** : L'ampleur du travail mentionnée n'est pas réaliste pour la réalisation du projet. Plus d'un des importants produits livrables n'est pas mentionné dans le plan ou les délais prévus pour la réalisation des produits livrables ne sont pas réalistes.
- **Bien** : L'ampleur du travail est satisfaisante pour la réalisation du projet. Un produit livrable important ne figure pas dans le plan ou les délais d'exécution sont irréalistes dans une certaine mesure.
- **Très bien** : L'ampleur du travail prévue pour chaque section du projet est réaliste et pertinente. Aucun important produit livrable n'est absent du plan.
- **Excellent** : L'ampleur du travail prévue pour la réalisation du projet dépasse les attentes. Il ne manque aucun produit livrable dans le plan. Le temps et les ressources affectés à chaque section du projet sont réalistes. D'autres jalons moins importants ont peut-être été inclus dans le plan ou l'échéancier et le plan de travail tiennent compte de difficultés possibles pouvant survenir au cours de l'analyse des données.

SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR

a) Expérience de recherche pertinente

(Maximum 25 points)

Expérience pertinente et capacité prouvée, comme le montrent des travaux semblables ou connexes effectués par l'entrepreneur. L'évaluation est fondée sur la qualité des exemples fournis.

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

Critères de notation subjectifs : expérience de recherche

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Tous les travaux présentés sont en majeure partie non pertinents ou non reliés.
- **Bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent que quelques éléments non pertinents ou non reliés.
- **Très bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, mais le travail est lié indirectement au domaine de recherche.
- **Excellent** : Les travaux présentés sont exhaustifs et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, et la plupart du travail est directement pertinent au projet de recherche.
-

b) Expérience de rédaction pertinente

(Maximum 25 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

Critères de notation subjectifs : expérience de rédaction

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement indiquant que le soumissionnaire a de l'expérience dans le domaine de la rédaction de documents de recherche et de la synthèse de projet de recherche quantitative.
- **Passable** : Les exemples fournis montrent très peu d'expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural et au milieu urbain.
- **Bien** : Les exemples fournis montrent quelque peu une expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain. Les exemples montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche finaux.
- **Très bien** : Les exemples fournis montrent une bonne expérience de qualité dans le domaine de la rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié. Les exemples fournis montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.
- **Excellent** : Les exemples fournis montrent une importante expérience de qualité en rédaction de rapports de recherche sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié et montrent une excellente capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.

Appendice B

Présentation des résultats de recherche

Le rapport final doit être présenté dans les formats suivants :

- deux versions électroniques du rapport – une en format MS Word et l'autre en format PDF (format de document portable) d'Adobe, accompagnées des fichiers sources de toutes les images électroniques, par exemple les graphiques, les photos, les tableaux et les images, contenues dans le document (minimum 4 X 5, 300 ppp);
- un fichier en format PDF du document complet;
- un fichier source en format .doc des fichiers sources de texte pour tous les graphiques.

Le rapport final doit comprendre ce qui suit :

- un résumé (d'un maximum de 200 mots précisant les éléments les plus importants du rapport);
- un sommaire (d'une longueur de 1 à 5 pages, décrivant l'objet et la portée du document, les méthodes de recherche et les sources des données, les résultats, les conclusions et les principales lacunes de la recherche);
- une table des matières;
- une liste des graphiques;
- une liste des tableaux;
- une bibliographie, des citations en bonne et due forme et des notes explicatives, au besoin.
- le rapport final doit contenir de 35 à 45 pages.

L'auteur doit également fournir avec le rapport final :

- dix mots-clés pour inscrire la publication dans les moteurs de recherche Internet. Sans ces mots-clés, le document ne pourrait pas être trouvé sur le site Web de RHDCC. Les mots-clés doivent se trouver dans le Thésaurus des sujets de base du gouvernement du Canada qui se trouve à l'adresse suivante : http://en.thesaurus.gc.ca/intro_f.html;
- une description du document en deux phrases à utiliser comme sommaire pour Internet;
- un court paragraphe des principales constatations.

Afin de ne pas avoir à apporter des modifications d'envergure, l'entrepreneur doit suivre les lignes directrices en matière de style qui lui auront été communiquées lorsqu'il rédigera le rapport, le résumé et le sommaire

Le guide du rédacteur, publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, peut être utile pour les questions de ponctuation, de majuscules et d'usage. Pour ce qui concerne l'orthographe, le *Petit Robert* ou tout autre ouvrage reconnu peut servir de référence. En matière d'orthographe, de majuscules et de graphiques, la condition essentielle est celle de l'uniformité.

Les entrepreneurs recevront un manuel intitulé « *Guide de présentation des rapports de recherche* ». Ce manuel est un guide étape par étape pour la préparation de tous les rapports qui seront publiés par RHDCC. Ce guide a pour but de faire en sorte que toute l'information essentielle soit présentée, et ce, de façon uniforme. On conseille aux entrepreneurs de suivre le

format proposé dans ce manuel et de respecter les exigences relatives aux rapports stipulées dans le marché.